

Organisateur :

Comité Départemental 2FOPEN-JS 65
4 rue Alphonse Daudet 65000 TARBES

Contact : Section Montagne

43 avenue de Toulouse - 31110 LUCHON
Tél. : 06 10 32 01 20 - Mail : sergecapdessus@orange.fr

CONTRAT DE SÉJOUR INDIVIDUEL Séjour RAQUETTES A NEIGE. URDOS 64

Du dimanche 7 février 18h au samedi 13 février 2021 17h. 7 jours et 6 nuits.

PARTICIPANT(E)			
NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	N° de licence 2FOPEN-JS*
Adresse postale :			
N° de téléphone (portable) :		@ :	

* Le (la) participant(e) doit obligatoirement être licencié(e) à la date de la signature du contrat et aux dates du séjour

Le prix comprend :

- La pension complète hors boissons, en chambre double du dîner du premier jour au déjeuner du dernier jour à l'Hôtel des Voyageurs à Urdos. Paniers repas le midi. Taxe de séjour incluse.
- L'encadrement des sorties à la journée pour le séjour « raquettes à neige » (lieux variables)
- Le prêt des raquettes à neige pour le séjour « raquettes à neige » (lieux variables)
- 1% frais d'Immatriculation Tourisme

Le prix ne comprend pas :

- Le transport aller/retour et sur place
- L'accès au domaine nordique pour le ski de fond, sans encadrement
- Le matériel de ski
- Les boissons aux repas
- Le supplément chambre individuelle : 72 €
- La licence 2FOPEN
- La (les) assurance(s) facultative(s) liées au séjour

Représentant du séjour sur place : SERGE CAPDESSUS – Portable : 06 10 32 01 20

FORMULE(S) PROPOSÉE(S) ET PRIX PAR PERSONNE	MONTANT
FORMULE SEJOUR SKI DE FOND : 400€	
FORMULE SEJOUR RANDONNEES RAQUETTES : 460€	
Supplément chambre individuelle : 12 €/nuit x 6 nuits = 72 €	
MONTANT TOTAL	
Acompte à la signature du contrat : 100 €	100 €
<input type="checkbox"/> Je souhaite souscrire l'assurance annulation facultative – cocher, préciser l'option choisie, le taux et le montant (cf. descriptif) :	€
1^{er} VERSEMENT à la signature du contrat = ACOMPTÉ + ASSURANCE EVENTUELLE	€
Chèque* n° Banque :	
SOLDE à régler avant le 12/01/2021	€

*Chèque à l'ordre du Comité Départemental 2FOPEN-JS 65

Votre inscription prendra effet auprès de l'organisateur à réception de votre contrat signé (en 2 exemplaires dont vous conserverez une copie), accompagné du règlement de votre acompte.

COVID-19 : L'ensemble des participants aux sorties « raquettes à neige » (personnes inscrites et encadrants de l'activité) respecteront strictement les gestes barrière et la réglementation en vigueur au moment du déroulement du séjour. L'Hôtel des Voyageurs a mis en place le protocole sanitaire officiel élaboré par la profession en lien avec l'État (gestes barrières et désinfections...). Avant leur arrivée, les participants recevront toute modification ou précision utile par mail ou par courrier postal.

Je soussigné(e) certifie avoir pris connaissance auprès de l'organisateur :

du descriptif du séjour (formalités, le cas échéant révision des prix, etc.) ainsi que des Conditions Générales de Vente. La signature du présent contrat implique leur acceptation sans réserve.

des conditions et garanties de l'assurance optionnelle Mondial Assistance.

Je déclare y souscrire : oui (si oui, préciser l'option.....) non

La souscription doit impérativement être effectuée au moment de l'inscription.

Contrat établi à en deux exemplaires, le

Signature du (de la) représentant(e) de l'organisateur

Signature du (de la) licencié(e)